

COMPTE RENDU de L'ASSEMBLEE GENERALE de La CDR01
(Commission Départementale de Running de l'Ain)
Le 8 Octobre 2021 à BALAN

Présents : Lionel SALMON, Serge ROPY, Hélène GIORGETTI, Pierre PAGE,
Sylvia GRAND-CLEMENT.

Excusés : Frédéric MARTIN, Gilbert GOESSENS, Jean BIRON.

40 Organisateurs et organisatrices de courses assistent à l'assemblée générale.

Ordre du jour :

- Présentation des membres actuels de la CDR01
- Bilan d'activités
- Bilan financier
- Présentation du classement départemental
- Point CALORG et présentation courses 2022
- Distribution des nouveaux règlements de courses
- Questions diverses
- Mots de la Présidente du Comité d'Athlétisme de l'Ain
- Appel à candidatures et élection nouveau bureau CDR01

1) **Lionel** commence la séance en présentant les membres de la commission actuelle, à noter que Madjid KHELAL, Sophie MALBURET et Yves MICHON quittent la CDR 01.

Bernard BAUME, président sortant nous fait l'honneur de sa présence !

2) Le **Bilan d'activité** est présenté par **Serge RAPPY**.

La dernière A.G a eu lieu à CONTREVOZ fin 2019 elle a fait état de 33 000 coureurs sur cette année passée. La remise des récompenses s'est déroulée à VANDEINS en Janvier 2020. Puis la pandémie a tout stoppé mi-mars.

Quelques courses ont repris en septembre avec la ronde des Grangeons ou encore la Saint So course passées à travers les gouttes puis de nouveau, tout a été stoppé.

En 2021 la première course fut THOIRY fin Mai et le rythme de croisière se réinstalle doucement avec de nombreux reports sur septembre.

La remise des récompenses quelque peu modifiée est prévue à JASSERON pour honorer notre champion de France Arnaud BONIN. A noter que Jasseron souhaite une aide financière pour l'apéritif lors de la réception.

Le Bilan d'Activité est soumis au vote et accepté.

3) Le **Bilan financier** est exposé par **Pierre PAGE** avec d'abord un retour sur l'**exercice 2020** qui note forcément peu de revenus car peu de courses donc de recettes d'inscriptions.

Les Frais fixes (plaquette, récompenses, frais bureautiques etc.) s'élèvent à 6561 Euros et les recettes rapportent seulement 3612 euros. Ce déficit est en parti comblé par les courses de cette année 2021.

Concernant l'exercice 2021 : Le solde à ce jour est de + **4727 euros avec** 1050 euros de cotisations de courses. En effet, il n'y a pas eu de cérémonie de récompenses en 2020 ce qui permet de revenir à l'équilibre.

Pierre expose également un budget prévisionnel pour 2022, en notant cependant une participation moindre de coureurs, mais des subventions à venir comme celles du comité de la plaine de l'Ain et les recettes publicitaires. Il y a cependant à prévoir des investissements comme un ordinateur...

Une question est soulevée concernant l'utilité de la plaquette papier et du nombre d'exemplaires, Pierre répond au regard de ce que rapportent les sponsors publicitaires présents dessus et l'utilité d'une version papier qui ne se dément pas sur les courses. Les 5000 exemplaires partent tous les ans entre les mains des coureurs et cette publication est toujours appréciée.

Le Bilan Financier est soumis au vote et accepté.

- 4) Le **Classement départemental** est présenté par **Hélène GIORGETTI** avec le rappel de l'utilité de bien envoyer les résultats en PDF ou EXCEL à Frédéric Martin et à Gibus. Les exigences de nombres de courses sont réduites à 6 pour le challenge départemental et 4 pour le challenge montagne.
On revient sur les lauréats de 2019 puisque aucun classement n'a été établi en 2020. Les catégories des courses en 2022 dépendront du nombre de coureurs arrivants en 2019 si en 2020 et 2021 il y avait moins de participant.

Cette année sera l'anniversaire du site Aincourir (20 ans). Une question est posée par un organisateur sur le fait que ce site soit privé et qu'il serait logique qu'il soit intégré d'une façon ou d'une autre à la CDR... Le site Aincourir regorge d'informations appréciées par l'ensemble des coureurs et à l'heure actuelle nous n'envisageons pas nous en passer.

- 5) **Lionel SALMON** fait un point sur CALORG. Il rappelle que les navigateurs SAFARI et CHROME ne sont pas compatibles.
Il y a à ce jour 81 courses inscrites au 30 /9/2021 pour l'année 2022 dont 26 courses non encore validées par l'organisateur.
Les organisateurs sont invités à bien renseigner leurs données et vérifier les mises à jour qui figureront ensuite sur la plaquette éditée en Janvier.

- 6) Le fascicule des **Nouveaux règlements** est distribué à chacun et permet d'engager **Diverses Questions.**

Question 1 : Suite à l'attaque de Frelons sur la Jasseronnaise, quelle est l'utilité pour la Fédération d'obliger les organisateurs à payer (150 €) la présence d'ambulances qui n'ont pas le droit de transporter des blessés ?

Réponse : Elles servent à fournir le matériel médical d'urgence (cf. réglementation) ... peu convaincant.

Question 2 : Pourquoi la licence de triathlon est refusée ?

Réponse : C'est anormal mais c'est un problème de Fédérations.

Question 3 : L'âge des coureurs doit-il être validé pour le jour de la course ou pour l'année selon la licence (ex 16 ans) ?

Réponse : les réponses divergent, la licence fait fois et en cas de non licenciés c'est en date de la course.

Question 4 : Quel est le tarif des cotisations des courses ?

Réponse : Il dépend de la catégorie de la course et est inscrit sur la plaquette.

Questions 5 : L'entraîneur bénévole d'une association est-il engagé en cas d'accident ?

Réponse : Oui, le mieux est donc de souscrire à une assurance dommage corporel de préférence.

On refait un point sur l'attention que doivent porter les organisateurs sur la validité des certificats médicaux d'autant que ce sont souvent des bénévoles qui ont la charge de les vérifier le jour de la course et souvent dans la précipitation.

7) Prise de parole de **Sylvia GRAND-CLEMENT, présidente du comité de l'AIN :**

Mot d'introduction : La crise sanitaire a impacté fortement le sport en général. La CDR a eu beaucoup de travail du aux reports ou annulations des courses ainsi qu'à la mise en place des protocoles évolutifs tout en essayant de garder une dynamique.

- La fédération est chargée de faire respecter la réglementation. Elle rappelle que la CDR 01 dépend de la Fédération, à ce titre les informations doivent être connus de tous. 17 clubs running ou autres sont affiliés à la fédération. Il y a cependant possibilité de s'affilier pour l'organisation d'une course. Pour adhérer il suffit de 5 licenciés.
- La CDR se concerte et donne un avis sur chaque dossier d'organisation de course.
- Il y a eu une mise en place de formations des entraîneurs de running interrompues par la pandémie mais qui a repris (4 sessions depuis Juin) ainsi qu'une formation des responsables de club qui aide à la prise en main de SIFFA.
- Elle rappelle que la licence démarre au 1^{er} septembre donc les formations en Juin sont judicieuses.

Pour conclure, Sylvia propose aux organisateurs de rejoindre la CDR pour apporter de nouvelles idées, **deux nouvelles candidatures sont acceptées :**

Sandrine PEGUET de Dagneux et **Gérard KHAMTACHE** de Trévoux qui seront sans nul doute des recrues de haut vol !

Une remarque est soulevée par un organisateur : Il faudrait que tous les membres de la CDR soient licenciés. Le débat est ouvert...

L'Assemblée générale se clôture **avec la désignation de Lionel SALMON en tant que nouveau Président de la CDR 01** en successeur de Bernard BAUME.

La séance est levée autour d'un verre de l'amitié.